



Rapport questions/réponses n°03- RFP N°01/2020/PNUD/COM

A :	Prestataires qui ont l'intention de soumissionner au RFP N°01/2020/PNUD/COM
De :	PNUD Comores
Sujets :	Recrutement d'un Bureau d'études international dans la conception des infrastructures hydrauliques et agricoles
Référence :	RFP N°01/2020/PNUD/COM
Date :	18/02/2020

Le Service des Approvisionnements du PNUD Comores a reçu une série de questions relatives à l'appel d'offre.

Les questions soulevées sont consolidées et reprises dans le tableau ci-dessous avec les réponses :

#	Questions	Réponses
1	A1 - GARANTIE DE SOUMISSION : nous notons qu'il est possible de procéder par chèque bancaire certifié. Question : l'original doit-il vous parvenir avant la date limite de réception de soumission électronique de l'offre (sachant qu'une copie scannée de la garantie sera incluse dans l'offre électronique) ?	Voir Rapport questions/réponses n°02- RFP N°01/2020/PNUD/COM
2	A2 - ATTRIBUTION DES LOTS : la Fiche Technique indique à l'instruction N°20 « Un soumissionnaire par lot, le PNUD attribuera les lots selon la combinaison la plus avantageuse pour le PNUD. ». Cette instruction semble incomplète Question : faut-il comprendre qu'un même soumissionnaire ne pourra, dans le meilleur des cas, ne gagner qu'un seul lot (même si son offre est	Voir Rapport questions/réponses n°02- RFP N°01/2020/PNUD/COM

#	Questions	Réponses																																				
	la plus avantageuse sur les deux lots) ? Cette instruction est-elle complète ?																																					
3	A3 – SOUMISSION PAR LOT : la section « III. Compétences et expérience requises » des termes de référence indiquent « NB : Dans le cas où une entreprise soumissionnerait pour les deux lots ». Question : faut-il comprendre qu'un soumissionnaire peut ne répondre qu'à un lot seulement ?	Voir Rapport questions/réponses n°02- RFP N°01/2020/PNUD/COM																																				
4	CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE : au point « 1.5 Engagement organisationnel en matière de durabilité » il est indiqué un maximum de 10 points. Or les trois alinéas concernant les qualifications requises font apparaître successivement 20 points, 5 points et 5 points. Question : pouvez-vous clarifier la sous-notation du point 1.5 ?	Voir Rapport de la conférence préparatoire et des questions/réponses n°01- RFP N°01/2020/PNUD/COM																																				
5	CVs : au chapitre « III. Compétences & expérience requises » des termes de référence il est indiqué que « Dans le cas où une entreprise soumissionnerait pour les deux lots ; elle doit pouvoir proposer deux équipes différentes (une par lot) au minima pour les postes suivants : chef de projet, ingénieur hydraulicien, ingénieur en génie civil, ingénieur génie rural ». Question : selon la liste du tableau suivant, faut-il comprendre que le personnel minimum requis sera :	C'est bien l'équipe à proposer pour réaliser l'activité																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Personnel clé</th> <th>Nombre minimum pour 1 équipe</th> <th></th> <th>Nombre minimum pour 2 équipes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef de projet</td> <td>1</td> <td>x 2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Hydraulicien</td> <td>2</td> <td>x 2</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Topographe</td> <td>2</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Génie civil</td> <td>1</td> <td>x 2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Génie rural</td> <td>1</td> <td>x 2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Socio-économiste</td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Environnementaliste</td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>9</td> <td></td> <td>14</td> </tr> </tbody> </table>	Personnel clé	Nombre minimum pour 1 équipe		Nombre minimum pour 2 équipes	Chef de projet	1	x 2	2	Hydraulicien	2	x 2	4	Topographe	2		2	Génie civil	1	x 2	2	Génie rural	1	x 2	2	Socio-économiste	1		1	Environnementaliste	1		1	Total	9		14	
Personnel clé	Nombre minimum pour 1 équipe		Nombre minimum pour 2 équipes																																			
Chef de projet	1	x 2	2																																			
Hydraulicien	2	x 2	4																																			
Topographe	2		2																																			
Génie civil	1	x 2	2																																			
Génie rural	1	x 2	2																																			
Socio-économiste	1		1																																			
Environnementaliste	1		1																																			
Total	9		14																																			

#	Questions	Réponses
6	CVs : au chapitre « III. Compétences & expérience requises » des termes de référence il est indiqué « Bac + 6 » pour les deux ingénieurs hydrauliciens. Question : pouvez-vous confirmer le niveau de diplômes requis pour les ingénieurs hydrauliciens ?	Voir Rapport de la conférence préparatoire et des questions/réponses n°01- RFP N°01/2020/PNUD/COM
7	APPROCHE NATIONALE : dans le chapitre « I. Contexte » des termes de référence il est dit que « Afin que le projet atteigne son objectif, à savoir assurer et maintenir des approvisionnements en eau résilients face au climat, les trois composantes suivantes seront réalisées : i) une approche nationale de la planification de l'eau ». Question : l'approche nationale nécessitant une vision globale de la situation aux Comores, qu'en sera-t-il dans le cas où les deux lots seraient attribués à deux soumissionnaires différents ?	Cette activité annoncée dans cet AO vise à répondre à l'objectif du produit 3 du projet : iii) Des infrastructures et des technologies résilientes au changement climatique sont mises en place pour gérer et combler le manque d'approvisionnement en eau provoqué par les sécheresses, les inondations, les dégâts causés par les tempêtes, les ondes de tempête, les feux de brousse, les coupures de courant et les besoins en eau induits par l'augmentation de la température (tel est l'objectif du produit 3).
8	ZONAGE : dans le chapitre « I. Contexte » des termes de référence il est indiqué 15 zones d'étude. Au chapitre « V. Livrables » il est indiqué à quatre reprises 5 zones. Dans les tableaux du chapitre « VI. Chronogramme » ainsi que dans les tableaux détaillés des zones par lot n'apparaissent que 14 zones. Il manque visiblement la zone N°1 et le décompte de population fait apparaître un manque de l'ordre de 37.500 habitants. Question : pouvez-vous confirmer le zonage de l'étude et la population?	- Cet AO concerne l'étude de 14 zones, subdivisé en 2 lots : lot 1 (zone 2 à 6) et lot 2 (zone 7 à 15). Chaque zone des lots doit avoir les livrables indiqués dans le chapitre V la zone - S'agissant de l'erreur de sommation de la population, le soumissionnaire sélectionné doit dans tous les cas se référer du dernier recensement réalisé par l'INSEED en 2017.
9	ESTIMATION DE L'EFFORT A FOURNIR : l'enveloppe budgétaire – indicative ou maximale – n'est pas indiquée, les ouvrages à mettre e œuvre ne sont pas définis et il est demandé de chiffrer dès le stade de l'offre une phase d'étude APD sans connaître encore le résultat de la phase d'étude APS. Question : pouvez-vous indiquer une estimation de l'effort total à fournir pour mener à bien le projet, le cas échéant par lot (nombre d'hommes-mois) ?	Le soumissionnaire ne peut que s'inspirer des indications fournies dans le DAO pour faire son estimation budgétaire afin de pouvoir réaliser l'étude

#	Questions	Réponses
10	<p>DELAIS : les termes de références donnent au chapitre « VI. Chronogramme estimatif de la réalisation des études du projet » un calendrier d'exécution indicatif.</p> <p>Question : pouvez-vous nous indiquer les délais d'approbation du PNUD pour chacune des études et chacun des livrables indiqués au chapitre « V. Livrables » ?</p>	<p>Il n'est pas évident de vous indiquer un délai d'approbation des études et des livrables puisque ceux-ci n'engagent pas seulement le PNUD mais aussi les bénéficiaires et les parties responsables</p>
11	<p>ETUDES ANTERIEURES : on peut supposer que les termes de références reposent sur des études réalisées antérieurement.</p> <p>Question : pouvez-vous nous indiquer les études réalisées antérieurement sur ce projet et lesquelles sont disponibles dans le cadre du présent appel d'offres et/ou plus tard dans le cadre de l'étude ?</p>	<p>Ce projet vient de démarrer officiellement depuis le mois de novembre dernier, le PNUD ne dispose d'étude relative au présent AO</p>
12	<p>DEVISE : dans le formulaire financier G, la case « Devise monétaire de la proposition » indique « Insérer une devise ».</p> <p>Question : pouvez-vous confirmer que l'EURO peut être utilisé et plusieurs devises sont-elles utilisables ?</p>	<p>La devise préconisée ici est le dollar US</p>
13	<p>TAXES : le dossier d'appel d'offres ne mentionne pas le régime de taxation, que ce soit pour la présentation de l'offre ou pour les paiements. Les conditions générales indiquent à l'Article 25.1 que « l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organes subsidiaires, est exonérée de tout impôt direct [] et de tous droits de douane ou redevances de nature similaire ».</p> <p>Question a : pouvez-vous préciser le régime fiscal (taxes et impôts) applicable pour l'établissement de la proposition financière ?</p> <p>Question b : pouvez-vous confirmer si les autorités gouvernementales acceptent ou refusent de reconnaître l'exonération dont bénéficie le PNUD ?</p> <p>Question c : Dans tous les cas, pouvez-vous confirmer que le prestataire – après accord avec le PNUD et, le cas échéant, autorisation - ne supportera pas in fine le coût des impôts, droites et autres redevances ?</p>	<p>Comme indiqué dans les conditions générales, l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organes subsidiaires, est exonérée de tout impôt direct [] et de tous droits de douane ou redevances de nature similaire ».</p> <p>les autorités gouvernementales reconnaissent l'exonération dont bénéficie le PNUD</p> <p>Affirmatif</p>
14	<p>CONDITIONS DE PAIEMENT : les conditions générales indiquent à l'Article 7.1 que « Le PNUD fait tout son possible pour accepter une</p>	

#	Questions	Réponses
	facture originale ou informe le Prestataire de sa non-acceptation dans un délai raisonnable à compter de sa réception ». Question : pouvez-vous préciser ce qui est entendu par « délai raisonnable » ?	Les factures seront réglées dans les trente (30) jours suivant leur date de réception et d'acceptation par le PNUD.